

Présentation de l'objet 2 de la votation cantonale du 18 juin 2023

Préparation en FALC par

Les EPI - ASA Handicap mental - Aigues-Vertes

Clair-Bois - Fondation Ensemble

Relecture par

Thomas Davari - Joana Pires - Georges Dubach

Yoaquim Etienne - Mihaela Cordey

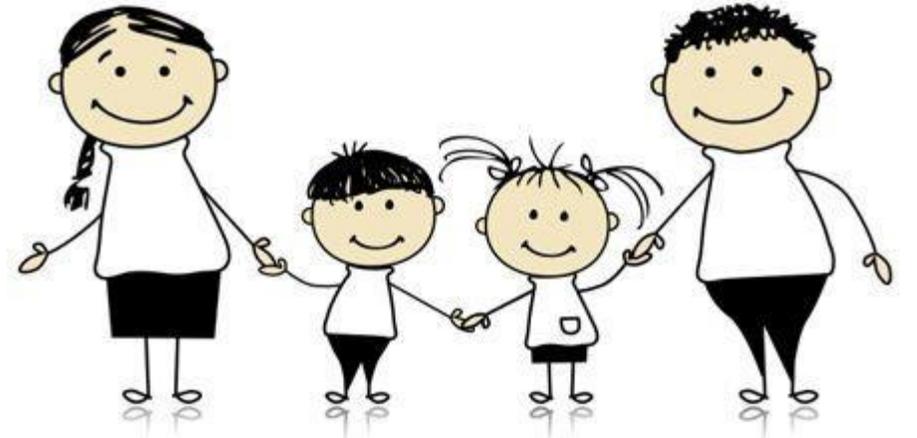
Objet 2:

Initiative populaire 184: «**Pour un congé parental maintenant!**»

On vote sur quoi?

On vote pour prolonger le congé parental existant.

Donner les mêmes droits à toutes les familles.



Le congé parental, c'est quoi?

- Le congé parental ce sont les jours de congé que les parents ont à la naissance de leur enfant.
- Cela s'appelle un congé maternité pour une maman et un congé paternité pour un papa.
- Aujourd'hui,
 - **les mères** ont 16 semaines de congé maternité.
 - **les pères** ont 2 semaines de congé paternité.
 - Ils ont 18 semaines de congé pour les deux.

Ce que veut l'initiative:

- Continuer de donner aux parents les 18 semaines de congé parental.
- Ajouter 6 semaines de congé parental que les parents peuvent se partager comme ils veulent.
- Donner aux parents 24 semaines de congé parental en tout.

Les personnes qui sont d'accord disent :



- Oui à un congé parental.
- Il faut aider les pères à passer du temps avec leur enfant.
- Les enfants ont besoin de passer du temps avec leurs deux parents pour bien grandir.
- Les deux parents doivent pouvoir s'occuper des enfants.
- Si les pères ont un congé parental, les mères peuvent travailler plus facilement.
- L'initiative donne les mêmes droits à toutes les familles. Par exemple, les parents adoptifs, les parents du même sexe et les parents d'accueil.
- L'initiative est facile à réaliser.
- La majorité du Grand Conseil dit oui à un congé parental.



Les personnes qui sont contre disent :

- Les travailleurs indépendants sont exclus de cette initiative.
Les travailleurs indépendants sont des personnes qui travaillent à leur compte. Ce n'est pas comme les salariés qui travaillent pour un patron.
- Tous les patrons ne sont pas obligés de donner des congés parentaux.
- Tout le monde devra payer les cotisations sans être sûr d'avoir le droit au congé parental.
Les cotisations c'est l'argent que l'on met de côté.
- La mère pourrait perdre 2 semaines de son congé maternité pour le donner au père.
- Les partis de gauche préfèrent le contre-projet de loi: 18 semaines de congé pour le père et pour la mère. Les deux seront payés à 100% pendant leur congé.